|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Commission des Nations Unies pour le droit commercial international  Groupe de travail III (Réforme du Règlement des différends entre investisseurs et États)  Quarantième session (reprise)  Vienne, En ligne, [4-5] Mai 2021 (À confirmer) |  |  |
|  |  |  |

Plan de travail et de ressources pour la mise en œuvre de la réforme du règlement des différends entre investisseurs et États

Note du Secrétariat

*Conformément à l'accord intervenu à la trente-neuvième session, la présente note (en anglais, français et espagnol - pas de traduction officielle) contient un premier projet de plan de travail et de ressources afin de permettre à toutes les délégations du Groupe de travail de faire des observations avant le 1er mars 2021. Pour faciliter cette phase de communication de commentaires écrits, le président et le rapporteur ont l'intention d’organiser un certain nombre de séances explicatives informelles sur ce projet initial. Le président et le rapporteur examineront les commentaires reçus des délégations et prépareront un projet révisé du plan d'ici la mi-mars.*

*Le plan révisé sera soumis pour examen et approbation par le Groupe de travail à la reprise de sa quarantième session en mai. Le plan serait ensuite révisé pour tenir compte des délibérations et des décisions du Groupe de travail, puis soumis à la Commission pour examen.*

I. Introduction

1. Le Groupe de travail souhaitera peut-être se rappeler qu'à sa trente-septième session en avril 2019, il avait examiné un certain nombre de propositions pour établir un plan de travail et était convenu d'examiner, d'élaborer et de développer simultanément plusieurs solutions de réforme potentielles. Le Groupe de travail était en outre convenu qu'un calendrier de projet devrait être établi pour faire avancer les solutions proposées en parallèle, dans toute la mesure de ses capacités et à la lumière des outils disponibles (A/CN.9/970, par. 81). En conséquence, un calendrier de projet a été approuvé par le Groupe de travail à sa trente-huitième session en octobre 2009 (A/CN.9/1004 \*, par. 25 et 27). Au cours des délibérations, le Groupe de travail a examiné différents moyens d’exécuter le calendrier du projet, comme indiqué dans le document A/CN.9/WG.III/WP.158. Il a été convenu que le Groupe de travail envisagerait d’utiliser des moyens et des outils pour améliorer l’utilisation efficace de son temps de conférence, le cas échéant et conformément à la pratique de la CNUDCI, compte tenu en particulier de la complexité du projet et de la nécessité de développer plusieurs options de réforme.
2. Le Groupe de travail est également convenu que ces outils pourraient inclure des réunions informelles en marge des sessions de la Commission et du Groupe de travail, des groupes de rédaction, des colloques, des réunions conjointes avec d'autres organisations internationales, des réunions intersessions et de nouvelles interactions avec le Forum académique et le Groupe des praticiens (A/CN.9/970, par. 58).
3. Le Groupe de travail devait examiner, à sa trente-neuvième session au premier semestre 2020, entre autres, comment planifier ses travaux futurs et s'il fallait demander à la Commission du temps supplémentaire pour les sessions compte tenu de sa charge de travail. Cependant, cette session n'a pas pu avoir lieu comme prévu en raison de la pandémie COVID-19. Au lieu de cela, un certain nombre de consultations officieuses ont eu lieu avant la cinquante-troisième session de la Commission sur la manière de mettre en œuvre les travaux du Groupe de travail.
4. À sa cinquante-troisième session, la Commission a examiné les ressources nécessaires à la mise en œuvre du programme de travail concernant la réforme du règlement des différends entre investisseurs et États (ci-après dénommé le «projet RDIE») sur la base d'une note de le Secrétariat (A/CN.9/1011). [[1]](#footnote-1) En raison du peu de temps disponible à cette session et des divergences de vues, la Commission n'a pas été en mesure de parvenir à un consensus sur une proposition de voie à suivre et a décidé que le sujet serait examiné à sa session de 2021. Entre-temps, la Commission a encouragé le Groupe de travail à continuer de progresser dans l’exécution de son mandat. [[2]](#footnote-2)
5. Le Groupe de travail, à sa trente-neuvième session en octobre 2020, a approuvé le processus d'élaboration d'un plan de travail et de ressources pour appuyer ses travaux (ensemble, le «plan») (A / CN.9 / 1044, par. 113). Les délégations souhaitant participer à l'élaboration d'un projet initial de plan de travail se sont identifiées en novembre 2020. Avec le soutien du Secrétariat, le président et le rapporteur ont travaillé avec toutes ces délégations de novembre 2020 à janvier 2021 pour préparer un projet initial. Le Secrétariat a également collaboré étroitement avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences (DGACM) pendant la même période.

II. Plan de travail

**1. Présentation du plan de travail**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  | **Prévention et atténuation des litiges** | **Sélection et nomination des arbitres** | **Code de Conduite** | **Réforme des règles procédurales du RDIE (Demandes abusives, Procédures multiples, Pertes par ricochets, Demandes reconventionnelles, Garantie pour frais, Financement par les tiers, Interprétation des traités)** | **Centre consultatif multilateral** | **Méchanisme d'appel** | **Cour multilatérale et permanente d'investissement** | **Instrument multilatéral de mise on oeuvre des réformes** |  |
| **2021** | **Groupe de travail #40** |  |  | Première lecture (1 jour) |  |  | Instructions (2 jours) | Instructions (2 jours) |  |  |
| **Inter-Session #40** |  |  | Autres réunions avec le CIRDI (2 jours) / Groupe de rédaction (2 jours) | Autres réunions - OCDE (2 jours) | Autres réunions (5 jours) |  | Autres réunions (2 jours) |  |  |
| **Commission #54 - Decision sur la demande de resources** | | | | | | | |  |
| **Groupe de travail #41** |  |  | Seconde lecture (3 jours) | Instructions (1 jour) |  |  |  |  |  |
| **Inter-Session #41** | Autres Réunions (3 jours)/ Réunion inter-session - HK Chine (2 jours) |  |  |  | Autres réunions (1 jour) | Autres réunions (2 jours) | Groupe de rédaction (2 jours) | Autres réunions (1 jour) |  |
| **2022** | **Groupe de travail #42** |  |  |  |  | Instructions (1 jour) |  | Première lecture (3 jours) |  |  |
| **Inter-Session #42** |  | Autres réunions (1 jour) |  | Autres réunions (1 jour)/ Groupe de rédaction (2 jours) |  | Réunion inter-session ( 2 jours) | Réunion inter-session ( 2 jours) | Autres réunions - (1 jour) |  |
| **Groupe de travail #43** | Instructions (1 jour) |  |  | Première lecture (3 jours) |  |  |  |  |  |
| **Inter-Session #43** |  |  |  | Groupe de rédaction (2 jours) | Groupe de rédaction (1 jour) | Groupe de rédaction (2 jours) |  |  |  |
| **Commission #55 - Approbation de principe du code de conduite** | | | | | | | |  |
| **Groupe de travail #44** |  |  |  |  |  | Première lecture (3 jours) |  | Instructions (1 jour) |  |
| **Inter-Session #44** | Groupe de rédaction (2 jours) |  |  | Groupe de rédaction (2 jours) |  |  | Groupe de rédaction (2 jours) |  |  |
| **Groupe de travail #45** | Première lecture (2 jours) |  |  | Première lecture (reprise) (2 jours) |  |  |  |  |  |
| **Inter-Session #45** | Groupe de rédaction (2 jours) | Autres réunions (1 jour) |  | Groupe de rédaction (2 jours) |  | Groupe de rédaction (2 jours) |  | Réunion inter-session (2 jours) |  |
| **2023** | **Groupe de travail #46** | Seconde lecture (2 jours) |  |  |  | Première lecture (2 jours) |  |  |  |  |
| **Inter-Session #46** |  |  |  |  | Groupe de rédaction (2 jours) |  |  |  |  |
| **Groupe de travail #47** |  | Instructions (1 jour) |  | Seconde lecture (3 jours) |  |  |  |  |  |
| **Inter-Session #47** |  |  |  |  |  | Groupe de rédaction (2 jours) | Groupe de rédaction (2 jours) |  |  |
| **Commission #56 - Approbation de principe de la réforme des règles procédurales du RDIE et des mécanismes de prévention et d'atténuation des litiges** | | | | | | | |  |
| **Groupe de travail #48** |  |  |  |  |  | Règles de procédure (2 jours) | Règles de procédure (2 jours) |  |  |
| **Inter-Session #48** |  | Réunion inter-session (2 jours) |  |  |  | Groupe de rédaction (2 jours) | Groupe de rédaction (2 jours) |  |  |
| **Groupe de travail #49** |  |  |  |  | Seconde lecture (3 jours) |  |  | Instructions (1 jour) |  |
| **Inter-Session #49** |  | Groupe de rédaction (1 jour) |  |  |  |  |  | Groupe de rédaction (3 jours) |  |
| **2024** | **Groupe de travail #50** |  | Première lecture (1 jour) |  |  |  |  | Seconde lecture (3 jours) |  |  |
| **Inter-Session #50** |  | Groupe de rédaction (2 jours) |  |  |  |  |  | Groupe de rédaction (3 jours) |  |
| **Groupe de travail #51** |  |  |  |  |  | Seconde lecture (3 jours) |  | Première lecture (1 jour) |  |
| **Inter-Session #51** |  |  |  |  |  |  |  | Groupe de rédaction (1 jour) |  |
| **Commission #57- Approbation de principe des réformes concernant la création d'un centre consultatif multilatéral, d'un méchanisme d'appel et d'une cour multilatérale et permanente d'investissement** | | | | | | | |  |
| **Groupe de travail #52** |  | Seconde lecture (2 jours) |  |  |  |  |  | Première lecture (reprise) (2 jours) |  |
| **Inter-Session #52** |  |  |  |  |  |  |  | Groupe de rédaction (3 jours) |  |
| **Groupe de travail #53** |  |  |  |  |  |  |  | Seconde lecture (4 jours) |  |
| **Inter-Session #53** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **2025** | **Groupe de travail #54** | **Gardé en réserve** | | | | | | | |  |
| **Inter-Session #54** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  | **Commission #58 -Approbation formelle de toutes les réformes** | | | | | | | |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | **Total** |
|  | **Jours - Groupe de travail** | **5** | **4** | **4** | **9** | **6** | **10** | **10** | **9** | **57** |
|  | **Jours - Autres réunions** | **9** | **7** | **4** | **11** | **9** | **12** | **12** | **14** | **78** |
|  | **Sous-total** | **14** | **11** | **8** | **20** | **15** | **22** | **22** | **23** | **135** |

**2. Commentaires sur le plan de travail**

1. Sur la base des contributions reçues des délégations, le plan de travail a été élaboré compte tenu du fait qu'un calendrier de travail détaillé devrait être établi pour déterminer s'il était nécessaire de demander des ressources supplémentaires pour soutenir le projet RDIE. En bref, le plan de travail fournit la base pour identifier les ressources nécessaires, allouer les ressources existantes et demander des ressources supplémentaires.
2. Le plan de travail n'est que théorique et des ajustements devront être apportés à mesure que les travaux progressent. Il peut servir de base au suivi des progrès accomplis par le Groupe de travail et assurer ainsi à la fois prévisibilité et flexibilité. Le plan de travail prend en considération la nécessité de développer simultanément plusieurs options de réforme, tout en maintenant un équilibre entre les réformes structurelles et les réformes non structurelles.
3. L'établissement d'une date de fin ou d'un objectif est important dans toute planification de projet. Le plan de travail prévoit une date de fin de 2025 sur la base des ressources existantes et supplémentaires, ce qui serait environ 8 ans après le lancement du projet RDIE en 2017. Cela est largement conforme à une évaluation détaillée des projets législatifs antérieurs réalisée par la Commission. Et il tient compte du fait que les demandes de ressources supplémentaires devraient être limitées dans le temps, compte tenu de la crise de liquidité qui prévaut à l’ONU.
4. Le plan de travail envisage que les travaux soient entrepris dans le cadre des sessions du Groupe de travail ainsi que entre les sessions par l'utilisation de divers autres moyens. Le plan de travail prévoit également que certaines options de réforme seraient soumises à l'approbation en principe de la Commission de manière échelonnée à partir de 2022. Comme il ressort clairement du plan de travail, cela pourrait alléger la charge de travail de la Commission en 2025, car dans la mesure où elle serait parvenue à un tel accord de principe lors de sessions antérieures, il serait possible d'adopter formellement toutes les options de réforme plus efficacement à la Commission en 2025.
5. Selon le plan de travail, un total de 57 jours de session du Groupe de travail serait nécessaire pour achever le projet RDIE (à l'exclusion des jours pour l'adoption des rapports). [[3]](#footnote-3) Cela pourrait être réalisé en 15 sessions d'une semaine du Groupe de travail sur une période de 5 ans à compter de 2021.
6. Le plan de travail prévoit également l'utilisation d'autres moyens ou de réunions informelles (réunions intersessions, groupes de rédaction, travaux conjoints avec d'autres organisations et webinaires de soutien) pendant la période intersessions pour améliorer encore l'efficacité des délibérations tout en maintenant le rôle du Groupe de travail. En d'autres termes, ils visent à réduire le temps global nécessaire à une session formelle du Groupe de travail en facilitant une meilleure compréhension des différentes positions des délégations et en les tenant informées et engagées dans les délibérations en cours. Ils offrent également l’occasion de surmonter les désaccords et d’élaborer des options que le Groupe de travail peut ensuite examiner. Dans l'ensemble, ils aident à dégager un consensus, garantissant ainsi que les réunions formelles sont réservées aux questions qui nécessitent des délibérations plus approfondies. Le Groupe de travail souhaitera peut-être rappeler la série de webinaires et de consultations informelles sur un certain nombre d'options de réforme, organisés ou facilités par le Secrétariat à la suite de la pandémie COVID-19, et qui ont permis une discussion plus éclairée au cours de la trente-neuvième session.
7. Le Groupe de travail souhaitera peut-être noter que la Commission a invité les délégations à recourir à des consultations officieuses avant les réunions proprement dites, réservant ainsi du temps de conférence uniquement pour les questions nécessitant de longues délibérations. [[4]](#footnote-4) Dans le même temps, le Groupe de travail devrait reconnaître les limites des réunions informelles, en particulier le manque d'interprétation dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.
8. Le plan de travail prévoit 78 réunions informelles au total. À la date de soumission de la présente note, une réunion inter-sessions est prévue au second semestre 2020 à Hong Kong, Chine. À l’instar des précédentes réunions intersessions, l’État hôte devrait rendre compte des résultats de cette réunions au Groupe de travail. Cependant, contrairement aux réunions inter-sessions précédentes qui se concentraient sur le contexte régional, la réunion inter-sessions proposée viserait à approfondir les discussions sur des options de réforme spécifiques, par exemple sur la médiation en matière d’investissement et la prévention des différends.
9. Des travaux conjoints ou des réunions avec d'autres organisations sont également envisagés dans le plan de travail. Par exemple, sur le code de conduite, une réunion conjointe avec le CIRDI est prévue durant le premier semestre de 2021. De même, une réunion conjointe sur les réclamations par les actionnaires et les pertes par ricochet est prévue en coopération avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).
10. Le plan de travail suggère que ces réunions informelles soient utilisées plus activement en 2021 et 2022 car elles peuvent être très utiles pour le partage d'informations et la rédaction initiale. À mesure que les travaux avancent et que le Groupe de travail est appelé à prendre des décisions, le nombre de réunions informelles devrait diminuer.

III. Plan de ressources

**1. Ressources utilisées sur la période 2017-2020**

1. En 2017, le Groupe de travail s'est vu confier un large mandat pour travailler sur le projet RDIE. Depuis lors, le Groupe de travail a tenu sept sessions d'une semaine. Au cours des quatre premières sessions, le Groupe de travail a identifié et discuté des préoccupations concernant le RDIE, et a en outre estimé qu'une réforme était souhaitable à la lumière des préoccupations identifiées. [[5]](#footnote-5) Au cours des trois sessions précédentes, le Groupe de travail a examiné des solutions de réforme concrètes. [[6]](#footnote-6)
2. Le tableau 1 donne un aperçu des ressources concernant les conférences[[7]](#footnote-7) et les documents[[8]](#footnote-8) utilisées par le Groupe de travail au cours des sept sessions précédentes. Le tableau indique que la troisième phase du projet RDIE, où plusieurs solutions de réforme devraient être développées simultanément, nécessitera probablement plus de ressources par session.

Tableau 1

**Aperçu des ressources utilisées par le Groupe de travail** [[9]](#footnote-9)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Conference** | **Notes du Secretariat** | **Soumissions par les États et autres**[[10]](#footnote-10) |
| **Première et seconde phase**  **(34ième à 37ième sessions)** | 4 semaines | 8 documents de travail, en moyenne 15.6 pages | 13 soumissions, en moyenne 8.1 pages |
| **Troisième phase**  **(38ième, se reprise et 39ième sessions)** | 3 semaines | 13 documents de travail, en moyenne 11.9 pages | 18 soumissions, en moyenne 7.7 pages |
| **Total** | 7 semaines | 21 documents de travail, en moyenne 13.3 pages | 31 soumissions, en moyenne 7.9 pages |

1. Par rapport aux autres groupes de travail de la Commission, une équipe du Secrétariat légèrement plus nombreuse fournit des services au Groupe de travail III et à ses activités intersessions depuis 2017. L'équipe actuelle comprend un secrétaire du Groupe de travail, deux fonctionnaires permanents et un administrateur junior[[11]](#footnote-11) et un membre du personnel administratif.

**2. Ressources supplémentaires nécessaires**

1. Cette section fournit une illustration du temps et des ressources supplémentaires de conférence qui seront nécessaires pour que les travaux se poursuivent sur le projet RDIE conformément au plan de travail.
2. Sur la base du plan de travail, deux semaines supplémentaires de temps de conférence sont nécessaires pour une période de trois ans de 2022 à 2024. Cela permettrait un total de 15 semaines de temps de conférence jusqu'au premier semestre 2025 (9 dans la limite des ressources existantes et 6 au moyen de ressources supplémentaires), qui seraient suivies de délibérations par la Commission pour finaliser le projet en 2025 à sa cinquante-huitième session. Étant donné que certaines options de réforme seraient soumises à l’approbation de principe de la Commission avant sa cinquante-huitième session, le temps de conférence existant devrait être alloué à ces sujets de la cinquante-cinquième à la cinquante-septième session de la Commission.
3. Les réunions de la Commission et de ses groupes de travail se tiennent en utilisant le temps de conférence alloué à la CNUDCI, qui est actuellement de quinze semaines au maximum par an. Par conséquent, le Groupe de travail pourrait, en principe, demander à la Commission d'allouer tout temps de conférence inutilisé de la Commission[[12]](#footnote-12) ou d'autres groupes de travail au projet RDIE, ce qui avait été le cas pour la semaine inutilisée de la Commission en 2019[[13]](#footnote-13) et le cas du projet de préparation des Règles de Rotterdam. [[14]](#footnote-14)
4. Toutefois, cela est susceptible de changer sur une base annuelle, la Commission ayant réaffirmé que la durée de chacune de ses sessions annuelles devait être déterminée au cas par cas en fonction de la charge de travail prévue. Par exemple, la Commission a décidé de tenir une session de trois semaines en 2021. En outre, la détermination de la Commission d'allouer son temps de conférence inutilisé à un groupe de travail au cours de sa session annuelle (généralement tenue en juin ou juillet) pose des problèmes pratiques pour identifier un temps de conférence approprié dans la seconde moitié de l'année et programmer les dates de groupe de travail. Cela entraîne également des difficultés de planification, car le Groupe de travail ne serait pas en mesure de savoir s’il se réunirait pendant une ou deux semaines au cours du second semestre et, dans l’affirmative, quand.
5. Si le Groupe de travail décide de demander un temps de conférence supplémentaire, il souhaitera peut-être envisager de conserver le schéma de sessions d’une semaine ou de tenir des sessions de deux semaines. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner plus avant si des mesures devraient être mises en place pour permettre la participation à distance des délégations afin de répondre aux préoccupations exprimées au sujet de leurs frais de voyage. De tels changements dans la configuration des réunions ou l'introduction de moyens pour faciliter la participation à distance exigeraient de nouvelles consultations avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences (DGACM).

**3. Incidences sur la programmation budgétaire**

1. Si le Groupe de travail et éventuellement la Commission décide de recommander à l'Assemblée générale que du temps de conférence supplémentaire soit alloué à la Commission pour faire avancer le projet RDIE, cela devra alors être reflété dans le projet de résolution soumis à la Sixième Commission de l’Assemblée générale. Dans ce processus, les incidences budgétaires de la demande sur le budget (principalement la section 2 - Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences et la section 8 - Affaires juridiques) seraient examinées par différents organes, y compris le Comité consultatif des affaires administratives et questions budgétaires (CCQAB) et la Cinquième Commission de l’Assemblée générale.
2. Cette section donne un aperçu des incidences sur le budget afin que le Groupe de travail soit mieux placé pour prendre une décision éclairée. Cependant, il convient de noter que les incidences sur le budget peuvent varier en fonction de la demande réelle de la Commission (y compris le lieu des réunions, leur format et le lieu d'affectation qui fournit les services pertinents). Tous les chiffres de cette section sont sujets à une vérification plus approfondie par la Division de la planification des programmes et du budget (PPBD). Le Groupe de travail souhaitera peut-être en outre noter que les chiffres ci-dessous concernent les réunions officielles du Groupe de travail et ne tiennent pas compte des ressources nécessaires pour la traduction ou l’interprétation au cours des réunions informelles.

Ressouces concernant les conférences

1. Une semaine supplémentaire de temps de conférence comprendrait 10 séances (2 par jour, soit trois heures) soit à New York, soit à Vienne. Outre les dispositions relatives aux locaux et aux services de conférence, ces réunions nécessiteraient une interprétation dans toutes les langues officielles de l’Organisation des Nations Unies et devraient donc figurer dans le budget de la DGACM. Cela entraînerait des besoins supplémentaires en ressources pour les services de réunion d’un montant d’environ 170 000 dollars par semaine supplémentaire. Selon le plan de travail, qui prévoit deux sessions supplémentaires par an, le montant requis pour les ressources concernant les conférences serait de 340 000 dollars par an.

Ressources concernant les documents

1. Une semaine supplémentaire de temps de conférence augmenterait la documentation à traiter par la DGACM, principalement la traduction des documents dans les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. Cela devrait être reflété dans le budget de la DGACM. Sur la base des sessions précédentes du Groupe de travail, le Secrétariat établirait en moyenne deux à trois documents de travail et s'attendrait à traiter quatre à cinq soumissions d'États et autres par session d'une semaine. Dans l'ensemble, la charge de travail supplémentaire pour les documents serait de 7 documents d'avant-session (59 500 mots au total), [[15]](#footnote-15) 5 documents de session (10 700 mots au total) et un document d'après-session (10 700 mots au total). Cela entraînerait des ressources supplémentaires nécessaires pour les services de documentation d’un montant de 318 697 dollars. [[16]](#footnote-16) D'après le plan de travail, qui propose deux sessions supplémentaires d'une semaine par an, le montant requis pour les ressources concernant les documents serait de 637 394 dollars par an.
2. Si le Groupe de travail décidait que les semaines supplémentaires seraient organisées en prolongement des sessions prévues, les ressources supplémentaires nécessaires pour les services de documentation pourraient être ramenées à 243 000 dollars par session, soit 486 000 dollars par an. [[17]](#footnote-17)

Ressources concernant le Secrétariat de la CNUDCI

1. Le service des sessions supplémentaires du Groupe de travail et la fourniture d'un appui continu à un nombre accru de réunions informelles exigeraient que l'actuelle équipe du Groupe de travail III soit élargi. Cela peut être réalisé en déchargeant les membres actuels de l'équipe d'autres tâches ou en incluant d'autres membres du Secrétariat en tant que nouveaux membres de l'équipe. Cependant, les deux options auraient probablement un impact négatif sur le rôle du Secrétariat dans l’appui d’autres programmes de travail de la Commission.
2. Pour que le programme de travail de la Commission ne soit pas affecté par le temps de conférence supplémentaire alloué au Groupe de travail, trois nouveaux postes seraient nécessaires comme indiqué dans le tableau 2. Cela entraînerait des besoins supplémentaires allant de 353 400 dollars à 410 100 dollars en 2022 selon que le poste doit être financé par des ressources ordinaires ou extrabudgétaires. [[18]](#footnote-18)
3. Le Groupe de travail peut également prendre en considération les contributions au fonds d'affectation spéciale de la CNUDCI pour l'octroi d'une assistance en matière de voyage aux pays en développement, afin de permettre la participation de représentants d'États en développement aux délibérations du Groupe de travail III ainsi qu'aux réunions régionales intersessions. [[19]](#footnote-19) Si ces contributions devaient se poursuivre à l'avenir, le soutien administratif pour fournir une assistance en matière de voyage aux délégations pour assister à la session supplémentaire du Groupe de travail augmentera probablement également.

Tableau 2:

**Ressources humaines**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Budget régulier | Ressources extra-budgétaires |
| Juriste (P-3) | $ 139,600 | $ 169,500 |
| Juriste (P-2) | $ 115,100 | $ 133,700 |
| Assistant administratif (G-6) | $ 98,700 | $ 106,900 |
| **Total** | **$ 353,400** | **$ 410,100** |

1. En outre, des ressources supplémentaires d'un montant de 13 000 dollars seraient nécessaires pour acquérir du mobilier et du matériel pour les nouveaux fonctionnaires; 5 400 dollars pour les services liés aux TIC; et 13 593 dollars pour les frais de voyage du personnel pour assister aux sessions du Groupe de travail à New York.

*Résumé*

1. En conclusion, les incidences sur le budget de la tenue de deux sessions supplémentaires du Groupe de travail par an seraient les suivantes:

Tableau 3:

**Implications sur la programmation budgétaire par an**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | | Estimations |
| Section 2 - Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences | Ressources pour les Conferences | $ 340,000 |
| Ressources pour les documents | $ 486,000 à $ 637,394 |
| Section 8 – Affaires juridiques | Ressources humaines | $ 353,400 à $ 410,100 |
| Autres | $ 31,993 |
| **Total** | | **$ 1,211,393 à $ 1,419,487** |

IV. Remarques en conclusion

1. Comme indiqué en introduction, l'objectif de cette note est de fournir au Groupe de travail des informations sur les ressources nécessaires pour la mise en œuvre du projet RDIE. Après avoir examiné le plan de travail et de ressources, il souhaitera peut-être déterminer s’il convient de demander à la Commission de recommander à l’Assemblée générale que des ressources supplémentaires de conférence et de soutien soient allouées au Secrétariat pour faire avancer et terminer le projet RDIE sur une période de 3 ans. Compte tenu de la situation budgétaire de l’Organisation des Nations Unies, il sera difficile d’obtenir des ressources supplémentaires au titre du budget ordinaire lorsque le budget global fait l’objet d’un examen approfondi (A / CN.9/970, par. 49). Par conséquent, il serait important que le Groupe de travail et la Commission soulignent l’importance des réformes du RDIE et la nécessité d’obtenir des résultats dans les délais fixés dans sa recommandation à l’Assemblée générale.

1. *Documents officiels de l’Assemblée générale, soixante-douzième session, Supplément no 17* ([A/72/17](http://undocs.org/fr/A/72/17)), par. 102-118. [↑](#footnote-ref-1)
2. *Ibid.,* par. 119. [↑](#footnote-ref-2)
3. Dans le cadre du programme actuel de réunions, le Groupe de travail III se réunit deux fois par an pour une session d’une semaine, quatre jours consacrés à un débat de fond et un jour à l’adoption du rapport. Le Groupe de travail devrait tenir des délibérations de fond au cours des neuf premières réunions d'une demi-journée (c'est-à-dire du lundi au vendredi matin), un projet de rapport sur l'ensemble de la période étant préparé par le Secrétariat pour adoption à la dixième et dernière réunion du Groupe de travail (vendredi après-midi) (voir Documents officiels de l’Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément no 17 et rectificatif (A/56/17), par. 381). Toutefois, compte tenu du temps nécessaire pour adopter les rapports du Groupe de travail III, la pratique est qu’une journée entière serait consacrée à cette fin. [↑](#footnote-ref-3)
4. Résolution de l’Assemblée générale [61/31](http://undocs.org/A/RES/61/31) (2006), par. 9. [↑](#footnote-ref-4)
5. Les délibérations et les décisions du Groupe de travail lors de ses trente-quatrième à trente-septième sessions se trouvent reflétées dans les documents [A/CN.9/930/Rev.1](http://undocs.org/A/CN.9/930/Rev.1), A/CN.9/930/Rev.1/Add.1; [A/CN.9/935](http://undocs.org/A/CN.9/935); [A/CN.9/964](http://undocs.org/A/CN.9/964); et [A/CN.9/970](http://undocs.org/A/CN.9/970), respectivement. [↑](#footnote-ref-5)
6. Les délibérations et les décisions du Groupe de travail lors de ses trente-huitième et trente-neuvième sessions se trouvent reflétées dans les documents [A/CN.9/1004](https://undocs.org/en/A/CN.9/1004)\*; [A/CN.9/1004/Add.1](http://undocs.org/A/CN.9/1004/Add.1) and A/CN.9/1044, respectivement. [↑](#footnote-ref-6)
7. Principalement le lieu de la conférence et les services connexes (par exemple, distribution de documents et appui technique) ainsi que l'interprétation dans les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. [↑](#footnote-ref-7)
8. Principalement la mise en forme, la traduction dans les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies (ou introduire l’ abreviation) ainsi que la publication et l’impression de documents. [↑](#footnote-ref-8)
9. Ce tableau tient compte de tous les documents officiels produits pour le Groupe de travail qui ont été traduits dans les six langues officielles de l’Organisation. Par souci de simplicité, les documents publiés sous forme d'addenda sont comptés comme des documents séparés et la longueur moyenne du document est calculée sur la base de leur version anglaise. Pour une ventilation des ressources documentaires moyennes utilisées par le Groupe de travail au cours de ses sept sessions, voir le tableau 2 du document A/CN.9/1011. [↑](#footnote-ref-9)
10. Cela comprend trois rapports de réunions régionales intersessions soumis par les États hôtes. [↑](#footnote-ref-10)
11. Le poste est financé par le gouvernement allemand et le mandat expire en 2021. [↑](#footnote-ref-11)
12. En ce qui concerne le temps inutilisé de la Commission, la Commission a indiqué que deux semaines pour ses sessions annuelles suffiraient généralement. Ibid, soixante-quatorzième session, Supplément no 17 (A/74/17), par. 331. [↑](#footnote-ref-12)
13. Ibid., par. 329. [↑](#footnote-ref-13)
14. Ibid., Cinquante-sixième session, Supplément no 17 (A/56/17), par. 376 à 383 et 425 c). La Commission, en 2001, a augmenté le nombre de groupes de travail de trois à six, dont chacun tiendrait généralement deux sessions annuelles d'une semaine chacune. Toutefois, le Groupe de travail chargé d’élaborer les Règles de Rotterdam a été autorisé par la Commission à tenir des sessions de deux semaines de 2002 à 2008, à l’exception de sa session de septembre 2002, qui a été d’une semaine. [↑](#footnote-ref-14)
15. Un ordre du jour provisoire, deux à trois notes du Secrétariat et quatre communications d'États et autres, tous estimés à 8 500 mots. Il existe une limitation concernant les documents provenant du Secrétariat, qui ne devraient pas dépasser 16 pages (8500 mots). Les organes intergouvernementaux sont invités à envisager, le cas échéant, de réduire leur rapport à 20 pages (10700 mots). Voir Résolution 52/214 de l'Assemblée générale, section B, par. 4 et 7 (réitérés dans 53/208, 59/265). [↑](#footnote-ref-15)
16. D'après les chiffres fournis par les services de gestion de documents à Vienne. Le coût de la traduction d'une page standard en anglais (ESP, qui comprend 330 mots) dans une autre langue est fixé à 260 USD. Le taux d'implication du budget programme peut varier en fonction du lieu où les services documentaires doivent être fournis. [↑](#footnote-ref-16)
17. Cela se fonde sur l’hypothèse qu’il ne serait pas nécessaire de produire un ordre du jour provisoire distinct ni le rapport d’après session. [↑](#footnote-ref-17)
18. Sur la base des coûts salariaux standard révisés ONUV / ONUDC (2020-2023) pour Vienne. Pour le poste financé par le budget ordinaire, le montant des dépenses de personnel «permanent» en 2021 a été utilisé. [↑](#footnote-ref-18)
19. *Documents officiels de l’Assemblée générale*, *Soixante-quatorzième Session, Supplément No. 17* ([A/74/17](http://undocs.org/A/74/17)), par. 165. [↑](#footnote-ref-19)